

LA CITOYENNETÉ VERTUEUSE DANS LA PENSÉE POLITIQUE DE ROUSSEAU : CONTRIBUTION POUR UNE CITOYENNETÉ ACTIVE EN AFRIQUE, Abdoulaye HOTTO (Université Abdou Moumouni de Niamey –

Niger)

abdoulayehotto@gmail.com

Résumé

La philosophie politique de Rousseau prône une citoyenne vertueuse. Le terme de citoyen comprend chez Rousseau, une dimension politique fondamentale : l'homme devient citoyen lorsqu'il est à tous les égards membre du souverain. Ainsi tout vrai citoyen à l'amour de sa patrie. Cet amour fait toute son existence. Cette citoyenneté vertueuse se renforce par l'enseignement des valeurs républicaines, par l'école, le sentiment national à travers le législateur. L'objectif de ce travail est de montrer que le modèle Rousseauiste de la citoyenneté, s'il est appliqué réellement en Afrique permettra la stabilité des institutions politiques face aux défis multiformes.

Mots clés : Citoyenneté, vertu, patrie, législateur, stabilité, institutions, souverain, éducation civique

VIRTUOUS CITIZENSHIP IN THE THOUGHT OF ROUSSEAU: CONTRIBUTION FOR ACTIVE CITIZENSHIP IN AFRICA

Abstract

Rousseau's political philosophy requires a virtuous citizenship: the term of citizenship according to Rousseau denotes a basic political view: man becomes citizen only if he is a trully sovereign. Then each true citizen loves his native country. From this love derives all his existense. This virtuous citizenship through teaching of republican values by school, national feeling through the legislator. Rousseau' modal of citizenship, if it is really applied in africa will allow political institutions tobe stable and unifrom in regard to various challenges.

Keywords: Citizenship, virtue, native country, stability, institutions, sovereign, civics.

Introduction

Au XIX^e siècle, le nom de J.-J. Rousseau fut lié aux vicissitudes révolutionnaires et idéologiques, mais au cours du XX^e siècle l'analyse rapprochée des écrits finit par déceler une multiplicité de thèmes et de problèmes qui renouvellent profondément l'image de sa pensée. Nourrie des grandes philosophies anciennes et modernes, elle pose à son tour des questions dont seul l'âge contemporain pouvait reconnaître toute la portée : l'attention de J.-J. Rousseau pour les réalisations concrètes de la vie politique, pour les thèmes d'ordres psychologique et sociologique des mœurs, de la patrie, de la religion, de la vertu etc. Ainsi dans cette tradition millénaire, J.-J. Rousseau relève le défi de fonder la politique dans l'univers désenchanté que les anciens théoriciens avaient dévoilé, et

de rechercher des règles communes convenables à des individus uniquement soucieux de se conserver.

Ainsi, Chaque individu a une volonté particulière, variable selon les lieux, les temps, donc dépendante de l'existence de cet individu. Cette volonté est soumise à la contingence des circonstances et des évènements que traverse l'homme. Outre cette volonté particulière, le même homme a en lui la volonté générale du corps social, pour autant qu'il en fait partie. Ce dédoublement du même homme établit le conflit. Les deux volontés s'opposent de par leur objet et leur essence, pourtant leur accord s'impose comme une exigence indispensable à l'ordre social stable.

La volonté particulière subsiste et réclame la satisfaction des passions et des intérêts privés. Cette exigence égoïste déforme le contenu de la volonté générale. Ainsi, cette volonté particulière est d'autant à craindre que sa puissance est grande. Elle déploie souvent un zèle tel qu'elle arrive à réduire au silence la volonté générale, livrant ainsi la communauté civile à la ruine. À ce niveau, le plus grand danger auquel aboutit l'aporie, c'est la déchéance totale de la société. L'État s'affaiblit, la corruption l'emporte sur tous les plans, et il s'ensuit la ruine totale du corps social. F. Guénard (2021, p. 25).va dire : « Rousseau n'identifie pas volonté générale et volonté majoritaire : celle –ci tend structurellement, à être l'expression de celle-là puisque les avis particuliers divergents- ce que Rousseau appelle les plus ou les moins. »

La préoccupation fondamentale dans cette réflexion est celle-ci : peut-on envisager une citoyenneté effective à partir de la pensée de J.-J. Rousseau ? Partir de la volonté générale pour un ancrage démocratique en Afrique, telle est l'hypothèse principale de cette recherche. De cette hypothèse fondamentale, deux questions spécifiques méritent d'être posées : quel doit être le comportement d'un bon citoyen chez J.-J. Rousseau ? Quelles sont les implications de cette philosophie rousseauiste dans le renforcement de la citoyenneté en Afrique ? Ce texte met en lumière le lien existant entre la philosophie de J.-J. Rousseau et la consolidation de la citoyenneté en Afrique. Nous estimons que la théorie rousseauiste de la volonté générale, une fois bien comprise peut contribuer au renforcement des comportements citoyens en Afrique. L'objectif visé à travers cet article est d'analyser la conception rousseauiste de la citoyenneté, qui est porteuse de valeurs universelles et peut révolutionner la pratique démocratique en Afrique. Ainsi d'abord, par un regard analytique, nous scruterons le patriotisme et la citoyenneté vertueuse chez J.-J. Rousseau. Ensuite, par le biais d'une démarche interprétative, nous montrerons la nécessité d'une éducation à la citoyenneté en Afrique afin de répondre aux multiples défis.

1. L'amour de la patrie : les droits et les devoirs du citoyen

Dans les définitions que J.-J. Rousseau donne, à la suite de l'énoncé du pacte social, au citoyen est que celui-ci est un membre du corps politique lorsqu'il participe en même temps à l'autorité souveraine et est sujet soumis aux lois de l'État. C'est le même individu qui est à la fois homme et citoyen, et le politique doit prendre en compte les deux points de vue, tant pour les volontés particulières

qui s'opposent à l'intérêt général.

Si l'homme est bon par nature, il n'est pas pour autant vertueux. Le mot vertu signifie force : « Il n'y a point de vertu sans combat, il n'y en a point sans victoire. La vertu ne constitue pas seulement à être juste, mais à l'être en triomphant de ses passions » (Lettre à Monsieur de Francquières, IV p 1143). Par conséquent, le citoyen est vertueux lorsque sa volonté particulière est conforme à la volonté générale, c'est-à-dire lorsqu'il obéit aux lois et accomplit ses devoirs, et c'est pourquoi, c'est au législateur selon, J.-J. Rousseau de faire en sorte que la vertu règne, en développant le patriotisme et l'attachement des individus à leurs institutions.

Ainsi, les citoyens sont vertueux lorsqu'ils accomplissent leurs devoirs, c'est-à-dire lorsque leur volonté particulière est en conformité, en tous points, avec la volonté générale. La raison nous fait connaître notre devoir, mais ce sont les passions qui nous font agir. Les citoyens obéiront aux lois s'ils aiment leur patrie. Rousseau (1964, p. 252-255) souligne :

Voulez-vous que la volonté générale soit accomplie ? Faites que toutes les volontés particulières s'y rapportent ; et comme la vertu n'est que cette conformité de la volonté particulière à la générale, pour dire la même chose en un mot, faites régner la vertu.

Mais, lorsque les citoyens ne se sentent aucunement appartenir à une communauté politique ou nationale et n'ont pour elle aucune affection, les lois ne peuvent être respectées. Elles ne sont plus perçues comme l'expression du bien commun, mais comme une contrainte, à laquelle il importe d'échapper. Rousseau (1964, P252-255) écrit :

Si les politiques étaient moins aveuglés par leur ambition, ils verraient combien il est impossible qu'aucun établissement quel qu'il soit, puisse marcher selon l'esprit de son institution, s'il n'est dirigé selon la loi du devoir ; ils sentiraient que le plus grand ressort de l'autorité publique est dans le cœur des citoyens, et que rien ne peut suppléer aux mœurs pour le maintien du gouvernement. Non seulement il n'y a que des gens de bien qui sachent administrer les lois, mais il n'y a dans le fond que d'honnêtes gens qui sachent leur obéir. Celui qui vient à bout de braver le remords, ne tardera pas à braver les supplices ; châtement moins rigoureux, moins continu, et auquel on a du moins l'espoir d'échapper ; et quelques précautions qu'on prenne, ceux qui n'attendent que l'impunité pour mal faire, ne manquent guère de moyens d'éluder la loi ou d'échapper à la peine. Alors comme tous les intérêts particuliers se réunissent contre l'intérêt général.

Lorsque les lois sont transgressées, on fait appel à des censeurs pour les faire respecter. Mais ceux-ci, également corrompus, les détournent à leur profit. Le peuple n'obéit plus, et il est alors nécessaire de faire appel à la force ou à la ruse. La République cède la place au despotisme. C'est pourquoi, plus la corruption du peuple est grande, plus ses chefs doivent être exemplaires. Mais il est rare qu'un chef remarquable s'impose à un peuple vicieux.

En revanche, lorsque l'amour de la patrie guide les citoyens, l'Etat n'a nul besoin de grands hommes. Le sage législateur doit donc nourrir l'amour des

citoyens pour leur patrie, autrement dit pour leur institutions. Cet attachement n'est qu'une extension de l'amour de soi ; nous voulons le bien de nos proches, quand il ne se réalise à nos dépens. Il faut donc d'une part que l'intérêt commun soit sensible, autrement dit que les inégalités soient limitées ; d'autre part, que les citoyens reconnaissent ce qui les lie les uns aux autres. En d'autres termes, la patrie n'est aimable que si elle se présente aux citoyens comme leur mère commune à tous, leur donnant ce qu'elle seule peut donner, sans que quiconque soit privilégié.

C'est pourquoi, quand les citoyens aiment leur devoir, et que les dépositaires de l'autorité publique s'appliquent sincèrement à nourrir cet amour par leur exemple et par leurs soins, toutes les difficultés s'évanouissent. Rousseau (1964, p. 252-255) affirme que :

L'administration prend une facilité qui la dispense de cet art ténébreux dont la noirceur fait tout le mystère. Ces esprits vastes, si dangereux et si admirés, tous ces grands ministres dont la gloire se confond avec les malheurs du peuple, ne sont plus regrettés ; les mœurs publiques suppléent au génie des chefs : et plus la vertu règne, moins les talents sont nécessaires. L'ambition même est mieux servie par le devoir que par l'usurpation : le peuple convaincu que ses chefs ne travaillent qu'à faire son bonheur, les dispense par sa déférence de travailler à affermir leur pouvoir ; et l'histoire nous montre en mille endroits que l'autorité qu'il accorde à ceux qu'il aime et dont il est aimé, est cent fois plus absolue que toute la tyrannie des usurpateurs. Ceci ne signifie pas que le gouvernement doive craindre d'user de son pouvoir, mais qu'il n'en doit user que d'une manière légitime.

Du reste, liberté et égalité participent à rendre les citoyens vertueux selon J.-J. Rousseau, c'est à dire prêts à suivre en toute la volonté générale. L'éducation à la citoyenneté renforce cet esprit Il faut donc apprendre à aimer la patrie, précisément parce que l'homme par nature, poursuit son intérêt particulier. Il faut par conséquent qu'il apprenne à se percevoir comme une unité relative, qui doit son existence à son appartenance à une communauté politique.

F. Guenard (2021 p. 154) disait que : « L'éducation publique favorise la transformation naturelle des inclinations primitives en passions politiques, et empêche la formation des passions haineuses et asociales. »

1.1. Le rôle de l'école publique dans le renforcement de la citoyenneté

Les enfants doivent donc être éduqués dans une culture nationale et dans l'égalité, au sein d'écoles publiques qui leur apprendront à estimer la patrie et à aimer ses lois. Ils apprendront aussi à se connaître comme des frères, élevés ensemble par la mère. J.-J. Rousseau considère que l'éducation est donc une chose si essentielle au fonctionnement de l'État qu'elle ne peut pas être du seul ressort des parents. L'éducation domestique et l'éducation publique sont complémentaires.

Dans son ouvrage, *L'économie politique*, il fixe les fondements d'une République moderne et étudie les conditions qui permettent qu'à nouveau règne dans le cœur des citoyens l'amour de la patrie. C'est pour cette raison qu'il continue à insister sur l'importance de l'éducation publique.

Comme l'affirmait Rousseau, (1964, p-259.) :

L'éducation publique sous des règles prescrites par le gouvernement, et sous des magistrats établis par le souverain, est donc une des maximes fondamentales du gouvernement populaire ou légitime. Si les enfants sont élevés en commun dans la légalité, s'ils sont imbus des lois de l'État et de maxime de la volonté générale, s'ils sont instruits à les respecter par-dessus toute chose, s'ils sont environnés d'exemples et d'objets qui leur parlent sans cesse de la tendre mère qui les nourrit, de l'amour qu'elle a pour eux, des biens inestimables qu'ils reçoivent d'elle, et du retour qu'ils lui doivent, ne doutons pas qu'ils n'apprennent ainsi à se chérir mutuellement comme des frères, à ne vouloir jamais que ce que veut la société, à substituer des actions d'hommes et de citoyens au stérile et vain babillage des sophistes, et à devenir un jour les défenseurs et les pères de la patrie dont ils auront été si longtemps les enfants.

1.2. Le renforcement du sentiment national comme fondement de la citoyenneté vertueuse

J.-J. Rousseau a souligné du reste dans *Du contrat social* que le lien social se relâche lorsqu'il s'étend. Le peuple a moins d'affection pour une patrie dont il peine à saisir l'identité. À cet effet, la citoyenneté est une source de lien social, cultive la cohésion entre les citoyens d'un même pays. Un comportement de citoyenneté vertueuse est un comportement où chacun adopte une attitude active et responsable pour le bon fonctionnement de la société à laquelle, il appartient afin de permettre une meilleure stabilité.

C'est à ce titre que J.-J. Rousseau invite le législateur à fortifier ce sentiment national : il faut que le peuple ait conscience qu'il forme une communauté singulière, il faut que la nation en permanence donne des images d'elle-même, afin que chaque citoyen sache ce qui le lie à ses comparables et le différencie des étrangers. Ceci constitue, pour Rousseau, un préalable à une réforme politique et économique. C'est l'exemple polonais.

Selon Rousseau, (1964, p-959-961) :

La Pologne est un grand État environné d'États encore plus considérables, qui par leur despotisme et par leur discipline militaire, ont une grande force offensive. Faible au contraire par son anarchie, elle est, malgré la valeur polonaise, en bute à tous leurs outrages. Elle n'a point de places fortes pour arrêter leurs incursions. Sa population la met presque hors d'état de défense. Aucun ordre économique, peu ou point de troupes, nulle discipline militaire, nul ordre, nulle subordination ; toujours divisée au-dedans, toujours menacée au dehors, elle n'a pas elle-même aucune consistance, et dépend du caprice de ses voisins. Je ne vois dans l'état présent des choses qu'un seul moyen de donner cette consistance qui lui manque : c'est d'établir tellement la république dans les cœurs des Polonais, qu'elle y subsiste malgré tous les efforts de ses oppresseurs. C'est là, ce me semble, l'unique asile où la force ne peut ni l'atteindre ni la détruire. On vient d'en voir une preuve jamais mémorable. La Pologne était dans les fers du Russe, mais les polonais sont restés libres. Grand exemple qui vous montre comment vous pouvez braver la puissance et l'ambition de vos voisins.

Ce sont aussi, les institutions nationales par leur travail qui forment le génie, le caractère, les goûts, et les mœurs d'un peuple, qui le font être lui et non

pas un autre, qui lui inspirent cet ardent amour de la patrie fondé sur des habitudes impossibles à déraciner, qui le font mourir d'ennui chez les autres peuples au sein des délices dont il est privé dans le sien. Ce qui fait dire à A. T. Dasimwai (2016, p 124) :

Au-dessus- des communautés culturelles, des confessions et de la société civile, la nation démocratique est la société politique qui naît de la restructuration de la diversité par les principes démocratiques de liberté, d'égalité, de reconnaissance réciproque, des droits personnels et collectifs.

2. L'éducation nationale et la citoyenneté vertueuse

Les mesures politiques et économiques d'une nation ne seront pleinement effectives que si les citoyens sont vertueux. L'éducation nationale doit former des patriotes, attachés à leurs institutions. Le présent extrait précise les principes avancés dans l'article « Économie politique ». L'éducation publique est nationale : c'est elle qui doit faire exister le pays dans le cœur des citoyens. Elle doit par conséquent insister sur les activités communes, sur les exercices collectifs, où les enfants apprennent à être ensemble, dans une saine émulation qui les familiarise avec l'idée de mérite. L'éducation publique, comme l'éducation domestique, est négative ; les exercices physiques servent autant à la formation du corps qu'à la discipline de l'imagination.

À cet effet Rousseau (1964, p-966-968) souligne :

C'est l'éducation qui doit donner aux âmes la force nationale, et diriger tellement leurs opinions et leurs goûts, qu'elles soient patriotes par inclination, par passion, par nécessité. Un enfant en ouvrant les yeux doit voir la patrie et jusqu'à la mort ne doit plus voir qu'elle. Tout vrai républicain suçait avec le lait de sa mère l'amour de la patrie, c'est-à-dire des lois et de la liberté. Cet amour fait toute son existence ; il ne voit que la patrie, il ne vit que pour elle ; sitôt qu'il est seul, il est nul ; sitôt qu'il n'a plus de patrie, il n'est plus et s'il n'est pas mort, il est pis.

E. Morin (1999, p. 4). Affirme que :

Il est nécessaire d'enseigner donc aux citoyens les valeurs républicaines, ainsi que les responsabilités qui en découlent. Ainsi, Les : prérogatives attachées à la citoyenneté ne peuvent s'exercer faute d'un minimum d'incorporation à la société civile, d'un minimum d'intégration sociale. L'absence de rattachement territorial d'un côté, l'absence de ressources, de l'autre, aboutissent à faire bon nombre des citoyens théoriques, de véritables exclus de la citoyenneté

De même pour renforcer une citoyenneté vertueuse sur ce que doit être l'enseignement adapté à la complexité humaine :

L'enseignement doit amener à une anthropoéthique par la considération du caractère ternaire de la condition humaine, qui est d'être à la fois, individu /société /espèce. (...) Nous portons en chacun de nous cette triple réalité. Aussi, tout développement vraiment humain doit-il comporter le développement conjoint des autonomies individuelles, des participations communautaires, et de la conscience d'appartenir à l'espèce humaine

Pour F. Constant (2000, p 76) la citoyenneté vertueuse, par les droits et

devoirs qui y sont attachés, relève d'un apprentissage des règles de la vie en société par l'éducation qui permet : « Un lieu d'apprentissage et de transmission des connaissances, elle est aussi un lieu de formation de la personnalité adulte et de préparation aux différentes facettes du métier de citoyen ». C'est pourquoi, il est nécessaire de généraliser et de renforcer l'éducation à la citoyenneté selon Amadou Oumarou, (2016, p. 45) :

Et c'est le rôle aussi des citoyens de le faire. Car les institutions, à elles seules, ne suffisent pas à consolider l'État de droit. Il faut des acteurs imprégnés des valeurs démocratiques et républicaines, pour leur donner toute leur signification. La communauté politique, l'État, ne peut bien fonctionner que si les acteurs sont respectueux de ses valeurs. Il y a, en effet, un lien entre le comportement civique des acteurs et la consolidation institutionnelle.

Cependant, la liberté n'existe pas dans un État où ne règne pas l'amour de la patrie. Le législateur selon Rousseau, avisé sait que ses lois sont impuissantes si les citoyens ne sont pas vertueux. Il doit donc veiller à les rendre telles. La tâche n'est pas aisée car les mœurs échappent aux lois civiles. Certes, les lois politiques ou fondamentales ont prise sur les mœurs, mais l'institution d'un peuple, comme le précise cet extrait du *Contrat social*, est une tâche surhumaine.

Rousseau (1964, p. 371-372) souligne que :

La volonté générale est toujours droite, tend toujours à l'utilité publique : mais, il ne s'en suit pas que les délibérations du peuple aient toujours la même rectitude. On veut toujours son bien, mais on ne voit pas toujours : jamais on ne corrompt le peuple ; mais souvent on le trompe, et c'est alors seulement qu'il paraît vouloir ce qui est mal.

Le peuple n'a donc pas toujours les lumières nécessaires pour l'identifier. Pour cette raison, un législateur est nécessaire. Mais cette fonction suppose des qualités extraordinaires pour deux raisons :

La première tient à l'entreprise elle-même : il faut changer la nature humaine, puisqu'il faut faire d'un individu une partie d'un tout auquel il se sente appartenir et auquel il soit attaché. Si Rousseau, comme Machiavel avant lui, célèbre les fondamentaux des cités antiques (Lycurgue, Numa), c'est parce qu'ils ont su approprier les institutions aux mœurs et lier les citoyens les uns aux autres. (Hotto 2008, p 177).

La seconde tient aux moyens dont dispose le législateur. N. Machiavel lui attribue tous les pouvoirs ; mais, objecte Rousseau, c'est risquer d'en faire un despote. Pour préserver la liberté du peuple, il ne faut pas atteindre à sa souveraineté. Le peuple doit être l'auteur des lois auxquelles il se soumet. Le législateur n'a donc, paradoxalement, aucune autorité législative. Il doit éclairer le peuple et le convaincre d'adopter les lois qu'il propose, sachant que le peuple n'est pas à même d'en reconnaître le bien-fondé. La religion, pour cette raison, a souvent été d'un grand secours aux fondateurs, qui se présentaient comme les envoyés des dieux pour convaincre le peuple.

Le législateur est à tous égards un homme extraordinaire dans l'État. S'il doit l'être par son génie, il ne l'est pas moins par son emploi. Ce n'est point

magistrature, ce n'est point souveraineté. Cet emploi, qui constitue la République, n'entre point dans sa constitution : c'est une fonction particulière et supérieure qui n'a rien de commun avec l'empire humain ; car si celui qui commande aux hommes ne doit pas commander aux lois, celui qui commande aux lois ne doit non plus commander aux hommes ; autrement ses lois, ministres de ses passions, ne feraient souvent que perpétuer ses injustices, et jamais il ne pourrait éviter que des vues particulières n'altérassent la sainteté de son ouvrage.

Selon. Rousseau (1964, p.381-383) :

Pour découvrir les meilleures règles de société qui conviennent aux Nations, il faudrait une intelligence supérieure, qui vit toutes les passions des hommes et qui n'en éprouvât aucune, qui n'eut aucun rapport avec notre nature et qui la connut à fond, dont le bonheur fut indépendant de nous et qui pourtant ménageant une gloire éloignée, put travailler dans un siècle et jouir dans un autre. Il faudrait des dieux pour donner des lois aux hommes

Mais il faut donc adapter aussi la législation au contexte local et éviter à tout prix, d'instaurer un conflit entre les lois et les hommes, qui est le pire des États politiques. Lorsque les lois ne sont pas respectées, la liberté et l'égalité ne peuvent régner.

Ces objets généraux de toute bonne institution doivent être modifiés en chaque pays par les rapports qui naissent, tant de la situation locale, et c'est sur ces rapports qu'il faut assigner à chaque peuple un système particulier d'institution, qui soit le meilleur non peut-être en lui-même, mais pour l'État auquel il est destiné J.-J. Rousseau, (1964, p. 391-393).

Le pacte social qui institue le peuple donc la citoyenneté chez Rousseau est un accord passé par chacun avec tous qui repose sur le partage d'un vivre ensemble. Ce contrat social s'exprime par un engagement des individus dans la vie des institutions politiques à l'animation de l'espace public. Si l'État a pour fin la liberté, et si le principe de la citoyenneté est l'égalité, alors, nous sommes d'avis avec J.-J. Rousseau (1962, p.55) que « la patrie ne peut subsister sans la liberté, ni la liberté sans la vertu, ni la vertu sans les citoyens ».

2.1. Renforcer l'éducation à une culture citoyenne

Nous constatons ici et là en Afrique la multiplication des Conflits des crises multiformes et des violences qui bloquent le fonctionnement normal des institutions et du terrorisme qui menace la cohésion sociale.

Aux troubles sociaux politiques est venu se greffer le terrorisme animé des mouvements extrémistes. Parmi les causes de cette insécurité, les délaissements des secteurs sociaux et à cela s'ajoute la mauvaise gestion du pouvoir d'État. (A. Idrissa 2023, p. 9).

Le constat est clair que nos sociétés d'aujourd'hui, sont en train de perdre dangereusement des valeurs sociales cardinales qui ont depuis longtemps été le ciment qui a consolidé et guidé la vie en communauté. Malgré le rôle important de socialisation que jouent l'école, le code pénal, la Constitution, les religions, entre

autres, force est de noter que d'énormes défis, en termes de civisme, restent à relever.

En dépit de son caractère fictionnel, le conte par exemple a fait ses preuves dans son aptitude à jouer un rôle central ou d'appoint dans le processus d'éducation et de promotion d'un modèle de société exemplaire. Pour s'en convaincre, il suffit de réaliser qu'avant l'avènement des agents modernes de socialisation, les sociétés traditionnelles ont régulé leur vivre-ensemble et construit leur idéal sociétal, en partie, à partir des contes. (Boukary Boro 2021, p.245)

A. T. Dasimwai (2016, p. 118) écrit : « Le modèle de citoyenneté de Rousseau, axé principalement sur l'intérêt général pourrait ainsi, en y ajoutant une éducation aux valeurs propres à la république, sortir l'État africain de l'explosion »

Les institutions publiques ont le devoir de former les citoyens sur les normes sociales et juridiques, celles d'une citoyenneté responsable. C'est pourquoi les Africains doivent être en mesure de construire un rapport de citoyenneté entre l'État et les citoyens de manière à pouvoir édifier fermement et durablement une intercommunauté féconde, porteuse de valeurs culturelles chargées d'humanité. L'enracinement de la citoyenneté sur le continent passe aussi par la construction d'un espace public à partir des valeurs de la rationalité et de la moralité qui sont les gages de toute véritable démocratie (A.T. Dasimwai, 2016, p. 123). Car L'éducation à la citoyenneté donne aux individus les moyens de participer activement et de façon autonome aux activités sociales. C'est dans ce sens que B. Tonyeme affirmait :

La citoyenneté démocratique instaure donc une relation d'égalité entre les citoyens car, chacun, en raison de son statut de membre du corps politique, dévient à la fois un législateur et un sujet des principes législatifs(lois) qui organisent et régulent la vie au sein de la communauté étatique (2021, p. 228).

Aujourd'hui la citoyenneté se définit comme un ensemble de rôles sociaux spécifiques où la personne a la possibilité de participer à des groupes qui défendent ses intérêts, ses idées comme les associations écologiques, associations de consommateurs, de défense des droits de la personne, etc. Donc, être citoyen, c'est être partenaire de plusieurs responsabilités communes auxquelles on participe en s'informant, en travaillant, en consommant, en produisant. En conséquence la citoyenneté, c'est la capacité de reconnaître les valeurs requises pour la vie en commun, d'effectuer et d'agir avec la conscience d'appartenir à un corps social organisé.

L'éducation à la citoyenneté met l'accent sur des activités menées dans des domaines comme l'éducation à la paix et aux droits humains, y compris à la culture de la paix. Dans une société, l'éducation met de plus en plus l'accent sur l'importance des valeurs, des attitudes et des aptitudes. La communauté de l'éducation s'intéresse aussi de plus en plus à la pertinence de l'éducation pour comprendre des questions sociales, politiques, culturelles etc. Ceci comprend le rôle de l'éducation pour soutenir la paix, l'équité, l'acceptation de la diversité et le développement durable. Une attitude reposant sur la compréhension des niveaux multiples de l'identité et sur le potentiel d'une « identité collective » transcendant

les différences individuelles, culturelles, religieuses, ethniques et autres ;
Mais selon B. Tonyeme (2021, p 232). :

Ce ne serait possible que si les élites sociopolitiques qui ne se laissent plus percevoir la démocratie et la diversité socioculturelle comme deux termes d'une alternative, mais qui favorisent une collaboration en vue de la stabilité sociale. Autrement dit, il faut envisager la construction d'une citoyenneté démocratique en Afrique à partir des projets et de stratégies.

2 .2. Les exigences d'une citoyenneté vertueuse

À cet égard, une citoyenneté vertueuse implique à rechercher une connaissance des problèmes nationaux et des valeurs universelles telles que la justice, l'égalité, la dignité et le respect prônées par Rousseau. Des compétences propices par renforcer à une réflexion critique, innovante, y compris à une approche multidimensionnelle des problèmes. Des atouts sociaux comme la capacité à résoudre des conflits, des aptitudes à communiquer pour créer des réseaux et échanger avec des gens de milieux, d'origines, de cultures et d'opinions divers.

Des comportements permettant de collaborer et d'agir de manière responsable pour trouver des solutions aux défis. Elle s'inscrit dans une optique d'apprentissage tout au long de la vie, répondant non seulement aux besoins des citoyens. Elle peut revêtir toutes sortes de formes et se dérouler partout.

Aujourd'hui, des jeunes, des femmes et hommes font irruption dans l'espace public africain, sur la scène politique pour revendiquer et exprimer leurs aspirations en subvertissant les ordres établis du discours et ainsi influencer sur la dynamique globale de leurs sociétés. Ces mobilisations politico-citoyennes traduisent l'exaspération de la population face à des problèmes immédiats (terrorisme, cherté de la vie, chômage, injustice sociale, marginalisation de certaines couches sociales, toutes formes de vulnérabilité) et une critique forte des pouvoirs et régimes en place. Face à ces problèmes récurrents, souvent, subsiste l'incapacité des modes de gouvernance des systèmes politiques et des cadres formels de concertation actuels à prendre en charge les nouvelles aspirations politiques citoyennes, surtout quand l'État est devenu un espace politique limité. La méfiance à l'endroit des appareils politiques, l'impression que l'alternance ne change rien sont devenues des croyances partagées. Les formes classiques de représentation politique survivent, mais leur légitimité s'amenuise et leur efficacité décline.

C'est pourquoi, les jeunes, les femmes et hommes africains bousculent les codes et innove partout où c'est possible, investissant de nouveaux espaces de citoyenneté politique qui ne font pas que traduire une diversité de mobilisations et des formes de participation populaire. Ainsi, l'accès de tous les citoyens aux services sociaux de base grâce à l'instauration de la sécurité pour tous, notamment la sécurité sociale est indispensable pour que les citoyens se sentent suffisamment sécurisés par leur appartenance à l'État pour ne pas chercher des palliatifs, des semblants de sécurité ou de refuge au sein de leur groupes ethnoculturels à l'intérieur desquels ils se sentiraient moins protégés que quand ils privilégient leur appartenance à l'État B.

Tonyeme, (2021, p. 237).

La culture de la citoyenneté vertueuse a des exigences et est au cœur de la pensée de J.-J. Rousseau. Ainsi, la réponse de Rousseau à la question de la légitimité du politique ne s'ordonne, ni à la classification des différents régimes politiques, ni à une analyse des qualités psychologiques que le bon prince devrait posséder. Sa réponse s'ordonne à la caractérisation du sujet politique : le peuple donc tous les citoyens. Ainsi le contrat est l'acte absolument respectif du contrat et le peuple chez Rousseau. Le contrat est l'acte absolument originaire de la légitimité politique. Avec le peuple, nous sommes en présence du principe qui gouverne la légitimité politique : « L'identité démocratique. Étant la première réalité immédiatement constituée par le contrat, le peuple prend le caractère que cet acte générateur de la légitimité politique implique. » C'est pourquoi, il est important de développer l'éducation à la citoyenneté aux valeurs républicaines et démocratiques en favorisant ce que Aguessy (1994, p. 133) appelle :

Des espaces d'expression et des lieux de négociation où pourront se définir les notions élémentaires concernant la démocratie, la gestion moderne de l'État, la répartition du revenu et des ressources nationales et les pratiques qui en découlent impliquant les individus, les collectivités, les institutions.

Conclusion

Pour finir, on peut affirmer que le citoyen vertueux chez J.-J. Rousseau cultive un sentiment de double appartenance au corps politique. Cette double appartenance repose sur la distribution d'un droit et d'un devoir de participation politique. Dans la légitimité du premier degré, le citoyen possède le droit de participer à la production des lois, étant membre du souverain. Cette participation est inséparable du sentiment donné à chacun que la communauté forme une volonté générale à laquelle il a pris part, lui tout autant qu'un autre.

Dans la limite du second, la participation est l'expression d'un devoir. Le citoyen a le devoir de participer à la résistance de toute entreprise d'usurpation de la souveraineté. Le citoyen rousseauiste s'éprouve membre de la communauté politique s'il peut, d'une part participer à son organisation, c'est-à-dire s'il est membre du souverain, et d'autre part s'il peut participer à la résistance de toute production de privilèges politiques, qui ont les signes prochains d'une usurpation du pouvoir législatif. C'est dans ce sens que N. Lenoir (2021, p. 1). Dans son article la loi et les deux visages du citoyen chez J. J. Rousseau affirmait

La loi, dans la pensée de Rousseau, engage nécessairement une détermination du citoyen et de la démocratie

C'est cela la citoyenneté vertueuse que les citoyens et politiques africains devront s'inspirer. Comme le dit si bien Tonyeme (2021, p. 237) :

Les États africains démocratiques devraient, pour faire naître, accroître et mettre au-dessus de toute considération chez les citoyens le sentiment d'appartenance nationale, être construits et gérés autour d'un projet de vivre ensemble qui privilégie l'appartenance nationale et ses privilèges au détriment des appartenances socioculturelles.

Références bibliographiques

- ABDOU Idrissa, 2023, *Inadéquation extrémisme religieux contemporain et valeurs éducatives islamiques précoloniales en Afrique de l'ouest*, Moldavie, Generis.
- AGUESSY Dominique, 1994, *Pouvoir et démocratie à l'épreuve du syndicalisme*, Dakar, Unesco Breda.
- HOTTO Abdoulaye, 2008, *Souveraineté et Légitimité chez Rousseau*, thèse de Doctorat Unique de philosophie ; Université de Poitiers, France
- BORO Boukary, 2021, « (Re)construire la citoyenneté en Afrique : le conte comme un outil adjuvant *Revue. Djiboul* N°002 Vol (1), p. 245-262.
- CHARRAK André, 2002, *Le vocabulaire de Rousseau*, Paris, Ellipses.
- CONSTANT Fred, 2000, *La citoyenneté*, Paris, Montchrestien.
- DASIMWAI Toyo Amana, 2016, *Citoyenneté en Afrique à la lumière de la volonté générale de J.-J. Rousseau*, Mémoire de master, Université de Lomé.
- GUENARD Florent, 2001, *Rousseau*, Paris, Hachette.
- LENOIR Norbert, 2021, « La loi et les deux visages du citoyen chez J.-J. Rousseau », *Société québécoise*, Volume 28, N° 2, p. 327-349.
- MORIN Edgar, 1999, *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*, Paris, Seuil.
- OUMAROU Amadou, 2016, « L'éducation à la citoyenneté : Pierre angulaire de la démocratie et de l'État de droit », Niamey, *Revue Nazari*, N°153, p. 41-53.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, 1964, *Œuvres complètes*, III, Paris, Gallimard.
- TONYEME Bilakani, 2021, *L'ethnie et le pouvoir politique en Afrique*, Paris, L'Harmattan.